



Règlement officiel
Championnat Jeunes
Zone Nord



1 Organisation du championnat

1.1 Participation

Comme pour le championnat de France FFFL, les jeunes joueurs et joueuses présents sur la feuille de match doivent impérativement avoir une licence enregistrée auprès de la FFFL pour la saison 2014-2015.

1.2 Formule du championnat

Chaque club se rencontre en match simple.

Une victoire rapportera 3pts, un match nul 2 pts, une défaite 1 pt alors qu'un forfait ne rapportera aucun point.

Le classement sera alors établi suivant le nombre de points, le goal average, en cas d'égalité, puis le goal average particulier sera étudié afin de départager les équipes restant à égalité parfaite.

Un champion régional de la région Nord sera déclaré à l'issue du championnat.

1.3 Règles du jeu

Les règles du jeu sont identiques au championnat de France FFFL adulte.

Les matchs se déroulent sur petit terrain (Figure 1).

Les matchs se déroulent en 4 contre 4 (1 gardien de but et 3 joueurs de champs).

Les feuilles de matchs sont limitées à 14 noms de joueurs (dont deux gardiens maximum) et 4 membres de staff par équipe.

Le passage de joueurs entre équipes d'un même club est autorisé dans la limite de 2 joueurs par club avec, pour ces joueurs, un maximum de 8 matchs officiels joués toute équipes confondues.

Les feuilles de match sont doublement signées par chaque capitaine et entraîneur.

1.4 Temps de jeu

Les matchs seront composés de trois périodes de 15 min avec 5 min de pause.

Le chronomètre s'arrête seulement lors des buts, pénalité ou blessures. Hormis ces points, le temps est continu.

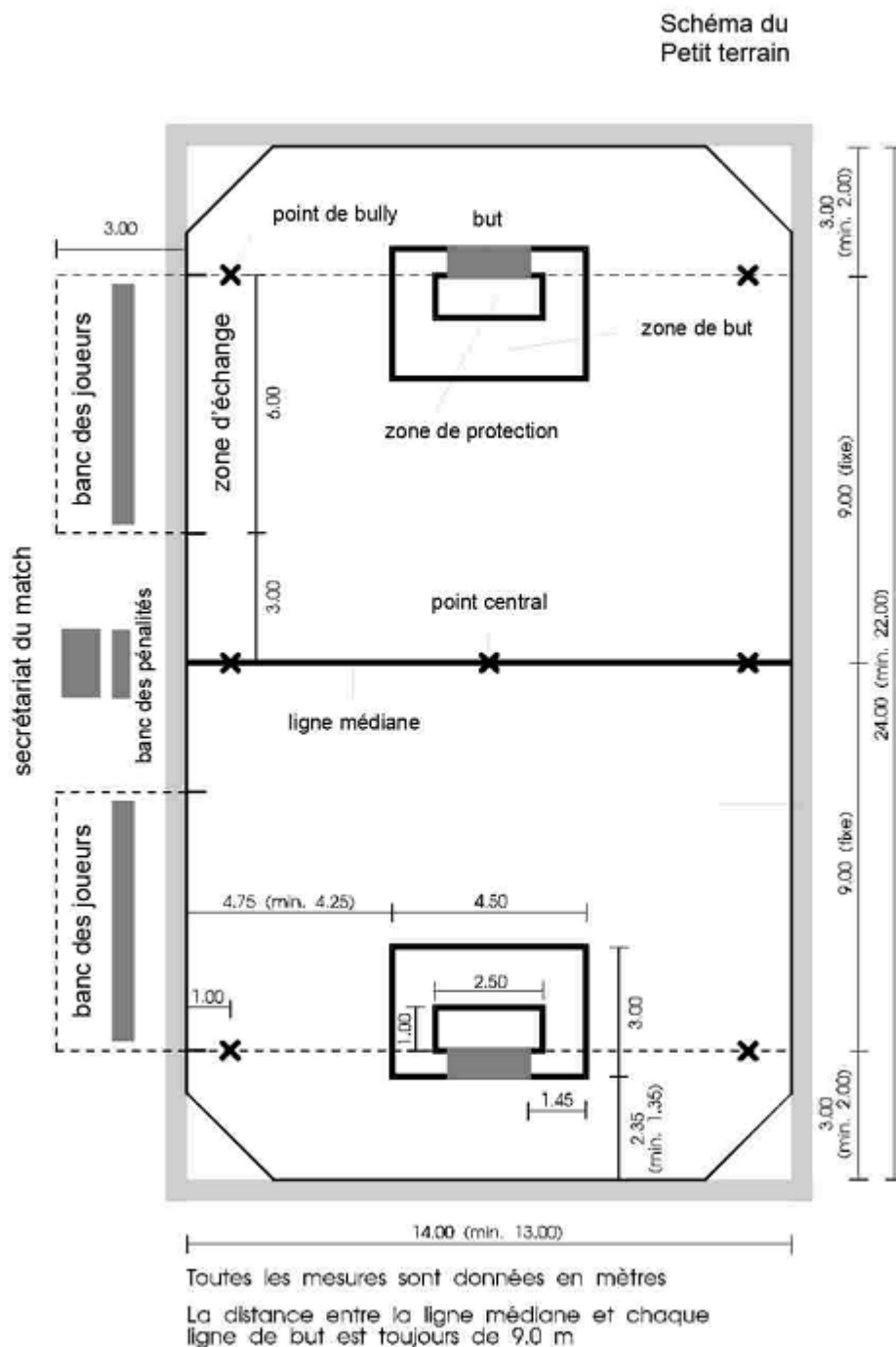
1.5 Arbitrage

Les matchs sont arbitrés par au minimum 1 sénior (>16ans) ou 1 jeune (9 à 15ans) sous la tutelle d'un sénior. La participation des jeunes à l'arbitrage est vivement encouragée.

Les arbitres sont à déterminer par le club qui accueille les matchs du weekend.

1.6 Âges des joueurs et joueuses

Les joueurs et joueuses doivent être âgés de moins de 16 ans au 31 décembre 2014 (enfants nés après le 1er janvier 1999).



Les joueurs et joueuses doivent être âgés de plus de 9 ans au 31 décembre 2014 (enfants nés avant le 31 décembre 2005).

2 Equipes engagées

Pour cette édition 2014-2015 du championnat jeune Nord, sept équipes sont inscrites :

- Les Hoplités d’Ambiani 1 (association amiénoise de floorball)
- Les Hoplités d’Ambiani 2 (association amiénoise de floorball)
- Les Mini-Phoenix de Wasquehal
- Les Nordiques de Tourcoing 1 (Nordique floorball club)
- Les Nordiques de Tourcoing 2 (Nordique floorball club)
- Rouen Floorball
- Le Omois Floorball Club

3 Calendrier

Amiens		11/01/15
Amiens 1	Tourcoing 1	
Tourcoing 2	Amiens 2	
Amiens 2	Amiens 1	
Tourcoing 1	Tourcoing 2	
Wasquehal		22/03/15
Wasquehal	Château-Thierry	
Amiens 2	Tourcoing 1	
Château-Thierry	Tourcoing 1	
Amiens 2	Wasquehal	
Château-Thierry		26/04/15
Amiens 1	Château-Thierry	
Amiens 2	Rouen	
Rouen	Amiens 1	
Château-Thierry	Amiens 2	
Rouen		??
Tourcoing 1	Rouen	
Tourcoing 2	Wasquehal	
Rouen	Tourcoing 2	
Wasquehal	Tourcoing 1	
Tourcoing		??
Amiens 1	Tourcoing 2	
Château-Thierry	Tourcoing 2	
Rouen	Wasquehal	
Château-Thierry	Rouen	
Wasquehal	Amiens 1	

Le présent calendrier ne sera définitif qu’après validation de l’ensemble des clubs de la zone Nord.

4 Sécurité et premiers secours

Chaque club accueillant un match officiel devra désigner, à la table de marque, au minimum une personne titulaire d'une formation au premier secours valide. Cette personne devra être présente sur place mais ne doit pas nécessairement être licenciée au club organisateur.

Chaque club accueillant un match officiel fournira à la table de marque une trousse de premiers secours contenant les matériels nécessaires aux soins de première intention.

En acceptant la participation d'un mineur à une compétition officielle de la FFFL, les parents acceptent, de fait, que soient prodigués les premiers soins à tout enfant concerné par une des personnes désignés par le club accueillant la rencontre.

En cas d'urgence, et sur recommandation du secouriste désigné, seuls les services d'urgence (15) sont habilités à prendre en charge un joueur mineur blessé et souffrant.

5 Commission de Discipline

5.1 Commission de Discipline de 1^{ère} Instance

5.1.1 Compositions

La Commission de Discipline de 1^{ère} instance est nommée par le Bureau Fédéral de la FFFL. Elle est composée de 7 membres :

- 3 membres représentant des clubs de Division 1 Senior ;
- 4 membres représentant des clubs de Division 2 Senior.

Chaque club participant au Championnat de France peut présenter un candidat.

Les 7 membres de la Commission de Discipline élisent un président chargé de coordonner l'activité de cette commission selon le présent règlement. Le Président de la Commission de Discipline dispose d'une voix prépondérante pour trancher en cas de parité dans le vote des décisions disciplinaires.

5.1.2 Compétence et fonctionnement

La F.F.F.L est équipé d'un Règlement Disciplinaire qui s'applique, mais est toutefois précisé ci-dessous, pour ce qui concerne les affaires relatives aux cas disciplinaires observés en championnat.

La Commission de Discipline de 1^{ère} Instance est saisie automatiquement dans le cas d'une pénalité de match III infligée à un joueur, qui purgera un match de suspension automatique, mais pourra voir sa sanction renforcée par la Commission de Discipline.

Cette commission peut également être saisie par un club, par le Bureau de la FFFL, mais également se saisir elle-même dans les 7 jours suivants une rencontre pour traiter de cas disciplinaires concernant un ou plusieurs joueurs, un ou plusieurs dirigeants, ou encore un club à titre collectif.

Il est à noter que la Commission de Discipline traite uniquement les cas disciplinaires et ne saurait en aucun cas remettre en cause des décisions d'arbitrage, même si celles-ci peuvent être erronées.

Les cas d'infractions réglementaires définis dans le présent règlement (forfait d'équipe, non qualification d'un joueur, non présentation d'une paire d'arbitre) ne sont pas non plus du ressort de la Commission de Discipline, mais de la Commission des Compétitions qui a pour charge la simple application des articles concernés et des sanctions prévues.

La Commission de Discipline se réunit dans les meilleurs délais après avoir été saisie. Elle peut le faire physiquement, ou virtuellement par l'intermédiaire d'une réunion téléphonique ou d'échanges de courriers électroniques supervisés par son Président.

La Commission doit recueillir les témoignages de toutes les parties concernées, en respectant scrupuleusement le droit de la défense. Elle pourra s'appuyer sur tous les éléments jugés pertinents et recevables pour analyser un cas et rendre son verdict, et notamment la consultation approfondie des acteurs ou des témoins du cas, ou encore des éléments vidéo qui auraient pu être tournés. Une fois son travail de consultation réalisé elle prend une décision par vote, et la communique aux parties concernées qui disposent de 7 jours à compter de l'émission de la décision pour faire appel. Par ailleurs la Commission de Discipline fait en sorte de publier ses décisions sur le site officiel de la FFFL, www.floorball.fr, dans les meilleurs délais suivant l'information des parties.

Si l'un des membres de la Commission est concerné par un cas disciplinaire, directement ou par l'intermédiaire de son club, il ne peut alors participer à la résolution de ce cas.

5.2 Commission de Discipline d'Appel

5.2.1 Composition

La Commission de Discipline d'Appel est nommée par le Bureau Fédéral de la FFFL. Elle est composée de 5 membres :

- 2 membres représentant des clubs de Division 1;
- 3 membres représentant des clubs de Division 2.

Chaque club participant au Championnat de France peut présenter un candidat.

Les 5 membres de la Commission de Discipline élisent un président chargé de coordonner l'activité de cette commission selon le présent règlement.

Le Président de la Commission de Discipline dispose d'une voix prépondérante pour trancher en cas de parité dans le vote des décisions disciplinaires.

5.2.2 Compétence et fonctionnement

L'ensemble des dispositions prévues dans le cadre du Règlement Disciplinaire de la F.F.FL, au chapitre 2.3 s'appliquent, à l'exception de la possibilité de recourir à l'intervention du CNOSF à l'issue de la procédure d'appel, tant que la FFFL ne présentera pas de lien officiel avec cette institution lui permettant d'activer cette procédure supplémentaire.

Les dispositions de fonctionnement de la Commission de Discipline d'Appel sont les mêmes que pour la Commission de 1^{ère} Instance (cf. 3.1.2).

6 Validité

Le présent règlement est valable pour la saison 2014-2015 du Championnat Régional Jeunes de Floorball–Zone Nord.

Il est valable dès sa publication sur le site officielle de la FFFL et jusqu'au 31 juillet 2015.

Tout participant au Championnat Régional Jeunes 2014-2015 Zone Nord est réputé avoir pris connaissance de du présent règlement et l'accepter dans son intégralité.